

Extrait de règlement du Jeu
« Opération DA Ballon de rugby »

« Jeu avec obligation d'achat organisé par la société NESTLÉ France SAS à partir du 01/09/2023 au 31/03/2024, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Chaque gestionnaire de distributeurs automatiques participant au Jeu détermine, pendant la durée du Jeu, les dates pendant lesquelles il est possible de participer au Jeu dans son ou ses distributeurs automatiques ; ces dates sont communiquées aux participants sur une affiche visible apposée sur les distributeurs automatiques participants des distributeurs.

Pour participer, achetez un produit de la marque KITKAT®, LION® ou CRUNCH® dans un distributeur automatique participant au jeu et découvrez sur le sticker figurant sur l'emballage du produit si vous avez gagné. Il ne pourra être attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse).

Dotations mises en jeu sur l'ensemble du Jeu : 300 ballons de rugby GILBERT A-XV RUGBY BALL taille 5 d'une valeur unitaire indicative de 30 € TTC.

Afin de valider le gain et obtenir sa dotation, le gagnant devra scanner le QR code qui le dirigera vers le site internet <https://www.croquonslavie.fr/jeux/kitkat/ballon> ouvert jusqu'au 30/04/24. S'inscrire en saisissant le code numérique figurant sur le sticker gagnant, remplir l'ensemble des champs obligatoires proposés dans le formulaire électronique (notamment nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) et valider le formulaire.

Le règlement est disponible à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse du Jeu: NESTLÉ France, Impulsion Chocolat, 34-40 rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux et également sur le site Internet : <https://www.croquonslavie.fr/jeux/kitkat/ballon> jusqu'au 30/04/2024.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement sont remboursables au tarif en vigueur (base -20g) sur simple demande écrite envoyée avant le 31/07/2024 à l'adresse ci-dessus en y joignant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, IBAN).

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées aux Sociétés Organisatrices dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la «[Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#)» sur Croquons la vie. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à NESTLÉ France, Impulsion Chocolat, 34-40 rue Guynemer 92130 Issy-les-Moulineaux. »